



**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE  
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**10<sup>e</sup> rencontre – 18 janvier 2022**  
(par visioconférence)

---

**Direction générale :**

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
M. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la performance  
financière et à l'efficacité opérationnelle  
M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale  
M. Bernard Beausoleil Chartrand, analyste, Secrétariat général

**Invités :**

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources  
financières  
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-  
sionnements  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles

\*\*\*\*\*

**Mot de la direction générale**

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue  
aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption  
des rapports par la directrice générale par intérim du 8 décembre 2021
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions –  
tableau et annexes

- 4- DG-05-202 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – abolition de poste – modification au plan de l'effectif 2021-2022
- 5- A-10-214 Service de l'organisation scolaire – personnel professionnel syndiqué et du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2021-2022
- 6- A-12-637 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modifications au plan de l'effectif 2021-2022
- 7- A-29-2033 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2021-2022
- 8- A-31-4609 Service des ressources financières – école Saint-Luc, annexe – remplacement du réseau d'alimentation, de distribution et sanitaire – appel d'offres 25-3004P – attribution de contrat
- 9- A-31-4634 Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-3012P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4636 Service des ressources financières – école Jeanne-Mance – amélioration de l'accessibilité – appel d'offres 25-3013P – attribution de contrat
- 11- A-31-4644 Service des ressources financières – école Gadbois – réfection des blocs sanitaires – appel d'offres 25-3017P – attribution de contrat
- 12- A-31-4646 Service des ressources financières – École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal – réaménagement du laboratoire d'hydraulique 1702A – appel d'offres 25-3019P – attribution de contrat
- 13- A-31-4648 Service des ressources financières – école Atelier – remplacement de l'entrée électrique et de la distribution électrique secondaire – appel d'offres 25-3018P – attribution d'un contrat

- 14- A-31-4649 Service des ressources financières – école Saint-Pierre-Claver – remplacement du système d’alarme intrusion – appel d’offres 25-3021P – attribution de contrat
- 15- A-31-4650 Service des ressources financières – école Saint-Clément – réfection de l’enveloppe extérieure, phase 2 – appel d’offres 25-3020P – attribution de contrat
- 16- A-31-4666 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires – appel d’offres 27-653P – exercice de la première option de renouvellement
- 17- A-31-4678 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’émetteurs-récepteurs portatifs – appel d’offres 28-202P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 18- A-33-1828 Service des ressources matérielles – modification au plan de l’effectif 2021-2022 – personnel de soutien administratif – abolition d’un poste de magasinier classe I et création d’un poste de magasinier, classe principale
- 19- A-33-1833 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet d’aménagement d’une cuisine (projet : 325 059970)
- 20- A-33-1834 Service des ressources matérielles – Bâtiment 271, situé au 10730 et 10770, rue Chambord, Montréal – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de mise niveau chaufferie, DAR et entrée électrique (projet : 271 003900)
- 21- A-33-1836 Service des ressources matérielles – école Sainte-Cécile – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d’école (projet : 181 019200)
- 22- A-33-1837 Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – révision de l’estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de restauration de l’enveloppe extérieure de maçonnerie (projet : 199 015450)
- 23- Documents d’information :
- a) A-31-4600 Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-la-Lande et annexe – remplacement de la toiture – appel d’offres 25-2998P – annulation d’un appel d’offres
- b) A-31-4654 Service des ressources financières – École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal – construction des bancs d’essais hydrauliques du laboratoire 1702A – appel d’offres 25-3022P – annulation d’un appel d’offres

- c) A-33-1835 Service des ressources matérielles – 6361, 6<sup>e</sup> Avenue (CIS) – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la reprise et de la réhabilitation majeure du bâtiment (projet : 215 002 850)

24- Décisions prises hors rencontre

- a) A-12-636 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modifications au plan de l'effectif 2021-2022

25- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 8 décembre 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 8 décembre 2021.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – abolition de poste – modification au plan de l'effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport DG-05-202 en date du 18 janvier 2022  
de Mme Roseline Morissette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le poste d'agent de bureau classe principale, portant le n° 4101-1942, est devenu vacant à la suite du départ à la retraite de la titulaire le 27 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que les nombreuses initiatives d'amélioration des processus d'affaires liés à la fonction finance ont permis d'optimiser la productivité et l'efficacité des opérations du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de façon significative;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l'article 87b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ABOLIR le poste d'agent de bureau classe principale, portant le n° 4101-1942;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.

5. Service de l'organisation scolaire – personnel professionnel syndiqué et du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-10-214 en date du 13 janvier 2022  
de Mme Sophie Pelletier et de M. Sylvain Senécal  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la hausse de l'achalandage (retour de la clientèle FP en présentiel) entraîne un surcroît de travail dans 2 services alimentaires depuis le début de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 1-2.20 de la convention collective précise l'obligation de créer un poste après 20 semaines de surcroît de travail;

CONSIDÉRANT que l'offre de service temporaire se prolonge et nécessite une certaine stabilité;

CONSIDÉRANT que le plan de l'effectif du personnel de cafétéria adopté le 19 mai 2021 ne pouvait prévoir toutes les situations;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l'article 87b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER 4 postes saisonniers de 4 heures par jour à raison de 5 jours par semaine soit :
  - 2 postes d'aide général de cuisine à l'école Pierre-Dupuy (poste à 51,6 %);
  - 1 poste d'aide général de cuisine à l'école Père-Marquette (poste à 51,6 %);
  - 1 poste d'aide général de cuisine à l'école Sophie-Barat (St-Dorothy) (poste à 51,6 %);
- 2° de FINANCER les salaires des postes indiqués ci-dessus à même les revenus du Secteur des services alimentaires à l'indice 384-000-2-32100-170;
- 3° de MODIFIER le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel professionnel syndiqué et du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 19 mai 2021.

6. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modifications au plan de l'effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-12-637 en date du 10 janvier 2022  
de M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que M. Olguin Jean-Louis, technicien en éducation spécialisée affecté à 100 % depuis le 25 août dernier à l'école Saint-Noël-Chabanel, pour l'accompagnement d'un élève ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) scolarisé en classe ordinaire;

CONSIDÉRANT que M. Urcile Musangu Yowa, technicien en éducation spécialisée affecté à 100 % depuis le 30 août dernier à l'école François-de-Laval, pour l'accompagnement d'un élève avec des besoins particuliers scolarisé en classe ordinaire;

CONSIDÉRANT que Mme Véronique Lafond, technicienne en éducation spécialisée affectée à 100 % depuis le 24 août dernier à l'école Jean-Baptiste-Meilleur, pour l'accompagnement d'un élève avec des difficultés d'adaptation et un problème de santé non contrôlé;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Michelle Gagnon, technicienne en éducation spécialisée affectée à 60 % depuis le 30 août dernier à l'école Saint-André-Apôtre, pour l'accompagnement d'un élève avec un handicap moteur;

CONSIDÉRANT que Mme Josiane Ambroise, préposée aux élèves handicapés affectée à 100 % depuis le 23 août dernier à l'école Saint-Albert-Légrand, pour l'accompagnement d'un élève ayant la trisomie 21 scolarisé en classe ordinaire;

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Lespérance, préposée aux élèves handicapés affectée à 100 % depuis le 9 septembre dernier à l'école Armand-Lavergne, pour l'accompagnement d'un élève ayant la trisomie 21 scolarisé en classe ordinaire;

CONSIDÉRANT que les six postes seront financés avec la réserve pour les devis;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l'article 87b) du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Saint-Noël-Chabanel et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école François-de-Laval et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Jean-Baptiste-Meilleur et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel (60 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Saint-André-Apôtre et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de préposé aux élèves handicapés aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Saint-Albert-Légrand et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23410-160;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de préposé aux élèves handicapés aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Armand-Lavergne et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23410-160;
- 7° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.

7.

Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l’effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-29-2033 en date du 12 janvier 2022  
de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que Mme Noémie Chabot-Roy, ouvrière d’entretien classe II, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 23 septembre 2021 à l’École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);

CONSIDÉRANT que Mme Émilie Lindsay, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 20 septembre 2021 à l’Hôpital Marie-Enfant;

CONSIDÉRANT que le besoin d’accompagnement un à un, par un technicien en éducation spécialisée, pour répondre aux besoins particuliers d’un élève est prévu jusqu’à la fin de l’année scolaire à l’école de l’Étincelle;

CONSIDÉRANT que M. Jérémy Robillard, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail à 12,8571 % (4 h 30 heures/semaine) depuis le 13 septembre 2021 à l’école Ahuntsic;

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins en maintenance de l’école Sainte-Lucie;

CONSIDÉRANT que M. Hérault Junior Alphonse, surveillant d’élèves, est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 9 septembre 2021 à l’école Marie-Anne;

CONSIDÉRANT le besoin additionnel en service de maintenance de l’école Gilles-Vigneault;

CONSIDÉRANT que M. Marc-André Gauron-Laperle, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 25 octobre 2021 à l’école Saint-Justin;

CONSIDÉRANT que Mme Lynise Démosthène, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 25 août 2021 à l’école Dominique-Savio;

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins au regard du poste de technicien en loisirs à l’école Robert-Gravel;

CONSIDÉRANT que Service de la gestion des personnes et du développement des compétences recommande l’autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT l’article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique* relativement à l’organisation et la gouvernance scolaires, selon lequel le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires;



Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 100 % d'ouvrier d'entretien classe II à l'EMCM à l'indice 100-477-2-63000-177;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de préposé aux élèves handicapés à 100 % à l'école de l'hôpital Marie-Enfant à l'indice 100-236-1-23400-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 85,7143 % de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 12,8571 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Ahuntsic à l'indice 104-117-6-23140-167;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 100 % de concierge classe II à l'école Sainte-Lucie à l'indice 100-054-1-63000-170;
- 6° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 100 % d'ouvrier d'entretien classe II à l'école Sainte-Lucie à l'indice 100-054-1-63000-170;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de surveillant d'élèves à l'école Marie-Anne à l'indice 100-349-6-23166-167;
- 8° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 100 % d'ouvrier d'entretien classe II à l'école Gilles-Vigneault à l'indice 100-145-1-63000-170;
- 9° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Justin à l'indice 100-003-6-23147-167;
- 10° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Dominique-Savio à l'indice 100-229-1-23140-167;
- 11° d'ABOLIR un poste annuel à temps plein à 100 % de technicien en loisirs à l'école Robert-Gravel;
- 12° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en loisirs à l'école Robert-Gravel aux indices 100-274-6-7028-160 à 53,34 %, 100-274-6-27540-160 à 8,14 % et 100-274-5-27000-160 à 38,52 %;
- 13° de MODIFIER le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.

8. Service des ressources financières – école Saint-Luc, annexe – remplacement du réseau d'alimentation, de distribution et sanitaire – appel d'offres 25-3004P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4609 en date du 11 janvier 2022  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à des travaux de remplacement du réseau d'alimentation, de distribution et sanitaire à l'école Saint-Luc, annexe;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 26 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme est *Le Groupe Centco inc.* au montant négocié de 875 627,50 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT l'article 18 du *Règlement sur les contrats de constructions des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022 qui est prévu dans le rapport programmation et le plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 875 627,50 \$ plus taxes à *Le Groupe Centco inc.*, seul soumissionnaire conforme, pour le remplacement du réseau d'alimentation, de distribution et sanitaire à l'école Saint-Luc, annexe;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-3012P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4634 en date du 5 janvier 2022  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'École des métiers de la construction de Montréal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 5 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le Groupe Environ-air inc.* au montant de 721 975 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM (PQAI);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 721 975 \$ plus taxes à *Le Groupe Environ-air inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'École des métiers de la construction de Montréal;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10.

Service des ressources financières – école Jeanne-Mance – amélioration de l'accessibilité – appel d'offres 25-3013P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4636 en date du 5 janvier 2022  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'amélioration de l'accessibilité à l'école Jeanne-Mance;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 12 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Stradco construction inc.* au montant de 578 777 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses budgétées pour ce contrat sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 30850 - amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 578 777 \$ plus taxes à *Stradco construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour l'amélioration de l'accessibilité à l'école Jeanne-Mance;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11.

Service des ressources financières – école Gadbois – réfection des blocs sanitaires – appel d’offres 25-3017P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4644 en date du 10 janvier 2022  
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection des blocs sanitaires à l’école Gadbois;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 12 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *9346-2182 Québec inc. Construction et Excavation MAP 2000* au montant de 846 874,97 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d’entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 846 874,97 \$ plus taxes à *9346-2182 Québec inc. Construction et Excavation MAP 2000* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des blocs sanitaires à l’école Gadbois;
- 3° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal – réaménagement du laboratoire d'hydraulique 1702A – appel d'offres 25-3019P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4646 en date du 4 janvier 2022  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au réaménagement du laboratoire d'hydraulique 1702A à l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)* au montant de 654 826 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget MAO de l'école et, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 654 826 \$ plus taxes à *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)* plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement du laboratoire d'hydraulique 1702A à l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Atelier – remplacement de l'entrée électrique et de la distribution électrique secondaire – appel d'offres 25-3018P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4648 en date du 13 janvier 2022  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de l'entrée électrique et la distribution électrique à l'école Atelier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 16 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le Groupe Provil* au montant de 727 111 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui est présenté au MEQ, en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 727 111 \$ plus taxes à *Le Groupe Provil* plus bas soumissionnaire conforme, pour remplacement de l'entrée électrique et la distribution électrique secondaire à l'école Atelier;



- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – école Saint-Pierre-Claver – remplacement du système d'alarme intrusion – appel d'offres 25-3021P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4649 en date du 17 décembre 2021  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement du système d'alarme intrusion à l'école Saint-Pierre-Claver;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est 2733-8649 Québec inc. / Desjardins Sécurité du Bâtiment au montant de 197 777,77 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;



Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 197 777,77 \$ plus taxes à 2733-8649 Québec inc. / Desjardins Sécurité du Bâtiment, pour le remplacement du système d'alarme intrusion à l'école Saint-Pierre-Claver;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Saint-Clément – réfection de l'enveloppe extérieure, phase 2 – appel d'offres 25-3020P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4650, version corrigée en date du 18 janvier 2022 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase 2 de la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Saint-Clément;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Arti inc.* au montant de 3 629 059 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 629 059 \$ plus taxes à *construction Arti inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase 2 de la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Saint-Clément;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires – appel d'offres 27-653P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4666 en date du 5 janvier 2022  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires, un contrat a été attribué le 19 janvier 2021 à l'entreprise *P.P.G. Revêtements architecturaux Canada inc.* pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale du contrat viendra à échéance le 18 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *P.P.G. Revêtements architecturaux Canada inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme sa volonté de renouveler l'entente avec *P.P.G. Revêtements architecturaux Canada inc.* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *P.P.G. Revêtements architecturaux Canada inc.* est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande l'exercice de la première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat avec *P.P.G. Revêtements architecturaux Canada inc.* pour la fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires, pour un montant de 110 133,50 \$ plus taxes et ce à partir du 19 janvier 2022.

Cette entente prendra fin à l'arrivée de l'un des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année, soit le 18 janvier 2023;
- L'atteinte du montant maximal de 110 133,50 \$ plus taxes.

Cette entente pourra être reconduite pour une deuxième et dernière année, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

17. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs – appel d'offres 28-202P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4678 en date du 5 janvier 2022 de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commande a été attribué à *Jalec inc.* pour la fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que *Jalec inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat à commandes, avec *Jalec inc.* pour la fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs pour un montant annuel de 230 025,74 \$ plus taxes pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023.

18. Service des ressources matérielles – modification au plan de l'effectif 2021-2022 – personnel de soutien administratif – abolition d'un poste de magasinier classe I et création d'un poste de magasinier, classe principale

Document déposé : Rapport A-33-1828 en date du 10 janvier 2022  
de Mme Annie Bourgeois concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la réorganisation du travail qui a eu lieu au magasin situé sur la rue des Pins sous la responsabilité de l'équipe de l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT la transformation d'un poste de magasinier classe I en poste de magasinier classe II effectuée en 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le poste de magasinier classe I portant le n° 4109-8946 deviendra vacant à la suite du départ à la retraite du titulaire;

CONSIDÉRANT que le financement du nouveau poste se fera à même le budget actuel du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ABOLIR le poste magasinier classe I, poste 4109-8946;
- 2° de CRÉER un poste de magasinier classe principale, à temps plein (100 %);
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria

19. Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet d'aménagement d'une cuisine (projet : 325 059970)

Document déposé : Rapport A-33-1833 en date du 7 janvier 2022  
de M. Osée Benoit concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *GROUPE VIG inc.* pour la réhabilitation majeure de la cuisine de l'école Saint-Luc, située au 6300, chemin de la Côte-Saint-Luc, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement au coût estimé des travaux est requis en raison des travaux supplémentaires détaillés au présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *GROUPE VIG inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réhabilitation majeure de la cuisine de l'école Saint-Luc.

20. Service des ressources matérielles – Bâtiment 271, situé au 10730 et 10770, rue Chambord, Montréal – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de mise niveau chaufferie, DAR et entrée électrique (projet : 271 003900)

Document déposé : Rapport A-33-1834 en date du 10 janvier 2022  
de M. Nabil Ben Chaabane concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *MécanicAction inc.* pour la mise à niveau de la chaufferie et la mise aux normes DAR et entrée électrique au Bâtiment 271 : 10730 et 10770, rue Chambord, Montréal;

CONSIDÉRANT les modifications et les ajouts de travaux détaillés au présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé par le budget de fonctionnement du CSSDM et qu'il a été présenté à l'annexe F de la Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 – Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement du CSSDM (CA-33-202106-01) et que, par conséquent, il n'y a pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *MecanicAction inc.* les sommes estimées incluses dans le présent rapport, associé à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et la mise aux normes DAR et entrée électrique au Bâtiment 271 : 10730 et 10770, rue Chambord, Montréal.

21. Service des ressources matérielles – école Sainte-Cécile – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école (projet : 181 019200)

Document déposé : Rapport A-33-1836 en date du 7 janvier 2022  
de M. Olivier Ménard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Les architectes Bertrand + Paquette inc.* pour les services professionnels liés à la réfection de la cour et des escaliers extérieurs de l'école Sainte-Cécile, située au 7230, avenue de Gaspé, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services professionnels sont requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2019-2020, qui est prévu dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2019-2024 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Les architectes Bertrand + Paquette inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de la réfection de la cour et de réhabilitation des sols de l'école Sainte-Cécile.

22. Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de restauration de l'enveloppe extérieure de maçonnerie (projet : 199 015450)

Document déposé : Rapport A-33-1837, version corrigée en date du 4 janvier 2022 de Mme Geneviève Dufresne concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Rainville & Frères inc.* pour le projet de restauration de l'enveloppe de l'école Sainte-Claire, située au 8500, rue Sainte-Claire, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué aux firmes *GR7 architecture inc.* et *François Goulet*, consultants experts en restauration de la maçonnerie, pour les services professionnels liés à la restauration de l'enveloppe de ladite école;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires nécessaires et détaillés au présent rapport pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût estimé des travaux et l'effet sur les honoraires professionnels ainsi que les interventions supplémentaires en lien avec les changements imprévus et détaillés au présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;



CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement* 2019-2024 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui est présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Rainville & Frères inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de restauration de l'enveloppe du bâtiment de l'école Sainte-Claire;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer aux firmes *GR7 architecture inc.* et *François Goulet* les sommes estimées, incluses dans le présent rapport, associées à la révision des mandats pour les services professionnels dans le cadre du projet de restauration de l'enveloppe du bâtiment de l'école Sainte-Claire.

23. Documents d'information :

- a) A-31-4600 Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-la-Lande et annexe – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-2998P – annulation d'un appel d'offres
- b) A-31-4654 Service des ressources financières – École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal – construction des bancs d'essais hydrauliques du laboratoire 1702A – appel d'offres 25-3022P – annulation d'un appel d'offres
- c) A-33-1835 Service des ressources matérielles – 6361, 6<sup>e</sup> Avenue (CIS) – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la reprise et de la réhabilitation majeure du bâtiment (projet : 215 002 850)



24.

Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis à la directrice générale par intérim pour décisions ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé ce rapport depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :
- a) Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modifications au plan de l'effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-12-636, version corrigée en date du 3 décembre 2021 de Mme Isabelle Côté concernant le sujet en référence

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Édouard-Montpetit et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Eulalie-Durocher et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Lucien-Pagé et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Saint-Antoine-Marie-Claret et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisée aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Simonne-Monet et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;

- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de préposé aux élèves handicapés aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Saint-Étienne et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 7° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.

25. Divers

À ce point, il n'y a aucune question, ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 35.

*Secrétariat général – 1<sup>er</sup> mars 2022*